

# Calendrier de collecte des matières résiduelles 2020

Décembre							Janvier						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30				24	25	26	27	28	29	30

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU

### MUNICIPAL

#### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : FERMÉ

#### Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	418-775-6485, poste 2350
Employé municipal :	Marc-André Migneault	581-246-4429
Inspecteur en urbanisme :	Jean-Philippe Quimper	418-775-6485, poste 2353
Agent en milieu rural :	Benoit Lorrain-Cayer	418-775-8445, poste 2252 blorraincayer@mitis.qc.ca



### MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt  
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0  
Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591  
Courriel : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca)

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

# INFO-MUNICIPALE



## DÉCEMBRE 2020

Municipalité de Grand-Métis

*Chantal Tremblay,*

*Directrice générale / sec. trés.*

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL  
DE LA RIVIÈRE MITIS

# Informations diverses

## ❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **le lundi 7 décembre 2020 ainsi que le 11 janvier 2021** à 19h30. Veuillez prendre note que le 17 décembre se tiendra la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021.

## ❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la Municipalité au coût de 81.50\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au 775-6485.

## ❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

## ENREGISTREMENT DE LICENCES POUR CHIENS.

Les documents relatifs à l'enregistrement de votre ou vos animaux de compagnie sont disponibles, ci-dessous. Merci de prendre connaissance des informations importantes suivantes:

- Le propriétaire d'un chien doit remplir un formulaire au coût de 25 \$ par chien et ce, au meilleur de sa connaissance;
- Le propriétaire peut acheminer son formulaire par courriel à : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca) ou par la poste;
- Le propriétaire peut y joindre des photos de son chien;
- Le paiement peut se faire par *Accès D Desjardins*, en argent comptant ou par chèque;

**Les formulaires d'enregistrement d'un chien sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet.**

## Outil de communication instantanée

**telmatik**

Telmatik est un outil de communication permettant d'entrer en contact rapidement et efficacement avec la population grâce à un système d'alerte ou de notifications.

L'inscription se fait en deux claquements de doigts et la Municipalité pourra vous rejoindre de la manière qui vous conviendra le mieux (courriel, message texte ou vocal) et selon les sujets qui vous intéressent (urgences, travaux publics, loisirs, culture, etc.)

Les Formulaires sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

## PRÉDICTION DES MARÉES – DÉCEMBRE 2020

### POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)									
01	02 :28	3.1	09	02 :54	1.0	17	03 :45	3.3	25	04 :29	1.3
01	08 :12	0.9	09	09 :08	3.1	17	09 :31	0.6	25	10 :6	3.2
01	14 :37	3.9	09	15 :19	1.2	17	15 :59	4.2	25	17 :29	1.2
01	21 :05	0.7	09	21 :29	3.3	17	22 :34	0.4	25	23 :23	2.7
02	03 :04	3.1	10	03 :51	1.0	18	04 :34	3.2	26	05 :16	1.3
02	08 :46	0.9	10	10 :09	3.4	18	10 :17	0.7	26	11 :44	3.4
02	15 :12	3.9	10	16 :31	0.9	18	16 :9	4.0	26	18 :16	1.1
02	21 :41	0.7	10	22 :34	3.3	18	23 :24	0.6	27	00 :09	2.8
03	03 :43	3.1	11	04 :44	0.8	19	05 :23	3.0	27	05 :58	1.2
03	09 :22	0.9	11	11 :06	3.7	19	11 :06	0.9	27	12 :26	3.5
03	15 :49	3.8	11	17 :32	0.7	19	17 :40	3.7	27	18 :58	1.0
03	22 :20	0.7	11	23 :34	3.3	20	00 :14	0.8	28	00 :51	2.9
04	04 :24	3.0	12	05 :35	0.7	20	06 :14	2.9	28	06 :36	1.1
04	10 :02	1.0	12	11 :58	4.0	20	12 :00	1.1	28	13 :04	3.7
04	16 :31	3.7	12	18 :27	0.5	20	18 :31	3.4	28	19 :36	0.8
04	23 :03	0.8	13	00 :28	3.4	21	01 :05	1.0	29	01 :30	3.0
05	05 :10	2.9	13	06 :25	0.6	21	07 :07	2.9	29	07 :13	1.0
05	10 :47	1.1	13	12 :47	4.2	21	13 :03	1.2	29	13 :41	3.8
05	17 :18	3.6	13	19 :8	0.3	21	19 :25	3.1	29	20 :13	0.7
05	23 :53	0.9	14	01 :19	3.5	22	01 :55	1.2	30	02 :08	3.0
06	06 :00	2.8	14	07 :13	0.5	22	08 :04	2.9	30	07 :50	0.9
06	11 :39	1.2	14	13 :35	4.4	22	14 :5	1.3	30	14 :17	3.9
06	18 :13	3.5	14	20 :07	0.2	22	20 :23	2.9	30	20 :48	0.7
07	00 :51	1.0	15	02 :09	3.5	23	02 :46	1.3	31	02 :46	3.1
07	06 :58	2.8	15	07 :59	0.5	23	09 :03	2.9	31	08 :28	0.8
07	12 :44	1.3	15	14 :23	4.4	23	15 :29	1.3	31	14 :55	4.0
07	19 :15	3.4	15	20 :55	0.2	23	21 :25	2.8	31	21 :25	0.6
08	01 :53	1.1	16	02 :7	3.4	24	03 :38	1.3	01	03 :26	3.4
08	08 :02	2.9	16	08 :45	0.5	24	10 :02	3.0	01	09 :09	0.8
08	13 :59	1.3	16	15 :11	4.3	24	16 :34	1.3	01	15 :35	4.0
08	20 :21	3.3	16	21 :44	0.3	24	22 :27	2.7	01	22 :04	0.6

**ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE LA MITIS**  
**DÉCISION SUR UNE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE**

Depuis un décret du gouvernement du Québec en 1981, il était interdit de construire de nouvelles maisons en zone agricole protégée (*zone verte*), sauf dans des cas exceptionnels. Une demande à portée collective d'une MRC permet de lever cette interdiction à certains endroits en respectant des critères. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision favorable pour La Mitis. Les propriétaires n'ont plus besoin de produire des demandes individuelles à la CPTAQ. Les constructions d'habitations en zone agricole sont dorénavant permises selon les conditions suivantes :

**Secteur géographique : îlots déstructurés**

Possibilité de construire de nouvelles résidences.

*\*Un îlot déstructuré correspond à un lieu où se trouvent d'importantes concentrations d'usages autres qu'agricoles.*

**Secteur géographique : milieux agroforestiers**

Possibilité de construire une (1) habitation par propriété foncière vacante de 10 hectares et plus.

*\*Un milieu agroforestier correspond à un territoire où l'on retrouve peu de terres cultivées et de fermes d'élevage.*

**Secteur géographique : milieu agricole dynamique**

Possibilité de construire uniquement des habitations associées à une ferme, à une propriété de 100 hectares et plus, ou bénéficiant d'un droit acquis.

*\*Un milieu agricole dynamique correspond à un territoire où l'on retrouve les meilleures terres ou une forte densité d'installations d'élevage.*

Des documents et cartes sont disponibles pour consultation sur le site web de la MRC de La Mitis à [lamitis.ca/zone-agricole](http://lamitis.ca/zone-agricole). Il est également possible d'obtenir des informations complémentaires en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme de la municipalité concernée ou l'aménagiste de la MRC de La Mitis.

**HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE :**

Le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 5 janvier inclusivement pour la période des fêtes. En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur ou communiquer avec un membre du conseil.

**AVIS PUBLIC**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021**

AVIS est donné, par la soussignée, que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Grand-Métis pour l'année 2021 est fixé conformément à ses règlements, aux dates suivantes :

<b>Lundi 18 JANVIER 2021</b>	<b>Lundi 16 AOUT 2021</b>
<b>Lundi 1 FÉVRIER 2021</b>	<b>Mardi 7 SEPTEMBRE 2021 ou Lundi 13 SEPTEMBRE 2021</b>
<b>Lundi 1 MARS 2021</b>	<b>Lundi 4 OCTOBRE 2021</b>
<b>Lundi 5 AVRIL 2021</b>	<b>Lundi 22 NOVEMBRE 2021*</b>
<b>Lundi 3 MAI 2021</b>	<b>Lundi 6 DÉCEMBRE 2021</b>
<b>Lundi 7 JUIN 2021</b>	<b>Lundi 13 DÉCEMBRE 2021 (Extraordinaire – Budget 2022)</b>
<b>Lundi 12 JUILLET 2021</b>	

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal se tiennent au bureau municipal sis au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis.

Tout avis public peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Grand-Métis : [www.municipalite.grand-metis.qc.ca](http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca)

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 10 NOVEMBRE 2020**

Chantal Tremblay,  
Directrice générale secrétaire-trésorière



**Toilettage Colombe**

- Service de tonte et toilettage canin et félin
- Tonte régulière et spécialisée
- Coupe aux ciseaux
- Taille et limage des griffes
- Nettoyage des oreilles
- Vidange des glandes anales

418 775-5356  
384, Rang 2 Est des Érables  
Grand-Métis QC G0J 1Z0

Il me fait plaisir de vous accueillir et vos compagnons poilus dans un environnement paisible. J'offre des services personnalisés, un grand choix de shampoings pour tous les types de poils et les différents problèmes de peaux. Aux plaisirs de bichonner vos petits et grands copains!

418-775-5356.

## La municipalité tiens, encore cette année, à vous rappeler certaines règles de civisme lors de la période hivernale:

- Il est interdit de jeter la neige de son entrée de cour dans la rue;
- RAPPEL IMPORTANT

Tout au long de la période hivernale, il est important de se rappeler qu'en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière du Québec, il est strictement interdit de déposer ou jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics lors du déneigement d'entrées et de stationnements. Cela pourrait occasionner des accidents ou des bris pour les automobilistes.

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende.  
Merci de l'attention que vous porterez à la présente et bonne saison hivernale!

- La même règle s'applique pour les propriétaires de haies de cèdres en bordure de la chaussée. Les haies de cèdres doivent être taillées et respectées certaines distances de l'emprise de rue pour ne pas nuire à la visibilité et au déneigement ;

### ATTENTION MOTONEIGISTE

Nous avons reçu quelques plaintes l'an passé du fait que certains motoneigistes circulent sur des terres sans en demander la permission au propriétaire. Prière de demander la permission pour passer sur les terrains privés.

**SVP un peu de civisme !**

## **CUEUILLETTE DES ORDURES ET RÉCUPÉRATION PÉRIODE DES FÊTES**

Pour la période des fêtes, une collecte a été ajoutée le 31 décembre pour le recyclage

**Besoin de parler?**

Accueil Empathie  
Confidentialité Respect  
Non jugement

**TEL-AIDE QUÉBEC**  
Service d'écoute téléphonique

**Service d'écoute téléphonique**  
Solitude, détresse, anxiété, idées suicidaires...

Ouvert de 9h à minuit, 7 jours sur 7

**418 686-2433**  
Québec métro

**SANS FRAIS**  
**1 877 700-2433**  
Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent,  
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

www.telaide.qc.ca

**En parler, ça fait du bien...**



## Info-prévention

**POUR DES FÊTES SANS MAUVAISES SURPRISES.**



### Mon beau sapin... sécuritaire.

Choisissez un sapin dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement. Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison : il absorbera mieux l'eau. Placez le sapin dans un récipient d'eau et arrosez-le tous les jours.

Qu'il soit naturel ou artificiel, installez votre sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthe, chauffeuse, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

### La nuit : on éteint.

Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit. Vos décorations devraient être certifiées CSA ou ULC, de même que vos cordons de rallonge. Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur (DEL).

Jetez les décorations lumineuses qui sont défectueuses, séchées ou fendillées et respectez toujours le type d'usage pour lequel elles sont conçues, tout comme vos cordons de rallonge (usage intérieur ou extérieur).

Ne laissez pas courir les cordons de rallonge sous les tapis ni dans les entrées de porte, et ne les branchez pas bout à bout! Utilisez une barre d'alimentation pour ne pas surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.

### À l'intérieur et à l'extérieur : on dégage le passage.

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir **évacuer rapidement votre domicile**. Soyez prévoyant, pour votre famille et vos invités, en déneigeant toutes vos sorties et balcons après chaque chute de neige. Assurez-vous aussi que rien n'encombre les portes de sortie (bottes, décorations, etc.). Les fenêtres doivent aussi être déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.

Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible par les pompiers dès leur arrivée.

### Une chandelle : jamais sans surveillance...

Vous souhaitez ajouter des chandelles pour plus d'ambiance? Assurez-vous de les déposer sur une surface stable et loin de toute matière qui pourrait prendre feu. En tout temps, gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.

### Un brûleur chaud, ça ne se remplit pas de nouveau!

Une bonne fondue dans le temps des fêtes, c'est réconfortant! Le réchaud électrique est à privilégier, car il est plus sécuritaire. Si vous utilisez un réchaud avec brûleur, déposez-le sur une surface stable qui supporte la chaleur. Prévoyez un deuxième brûleur, car il faut éviter de remplir un brûleur chaud.

### Le foyer à l'éthanol : une décoration à surveiller.

Les foyers à l'éthanol sont de plus en plus populaires pour réchauffer l'ambiance. Cependant, ils sont décoratifs et ne doivent pas être utilisés pour chauffer une pièce.

Aussi, assurez-vous que votre résidence est munie d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO) ainsi que d'un extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement.

Informations tirées du Ministère de la Sécurité publique du Québec.

*Vous avez des questions? Contactez-nous!*

Korin Gagné et Cédric Bélanger  
Service de sécurité incendie et civile  
418 775-8445

## **Le Mot vert du mois – « Invitez les bonnes habitudes au party! »**

Bonjour à toutes et tous,



Avec la pandémie, nous ne savons pas encore si nous pourrions inviter le Père Noël à la maison pour nos festivités du Temps des fêtes. Profitez donc de ce temps en famille et en plus petit groupe pour mettre en place de bonnes habitudes qui perdureront au retour à la « normale ». Voici quelques astuces :

### **Arbre vert de Noël :**

- **Préférez les décorations réutilisables** à celles à usage unique. De plus, il vous en coutera moins cher à long terme.
- Pour les lumières, utilisez des **ampoules à DEL**, moins énergivores et plus durables.
- **Fermez vos lumières** lorsque vous allez vous coucher ou utilisez une minuterie programmable.

### **Des éco-cadeaux :**

- **Privilégiez les cadeaux sous forme de services, de moments partagés ou des cartes cadeaux** pour éviter l'achat d'objets superflus. (Ex. : une séance de massage, une carte cadeau de votre librairie, etc.) Sinon, privilégiez les cadeaux utiles, durables et produits localement, par exemple du travail d'un artisan.
- **Emballer le moins possible vos cadeaux et utilisez un emballage fait de papier recyclé, mais surtout recyclable.** Évitez les brillants, appliqués métalliques ou plastiques non recyclables. **Pensez à avoir un bac bleu à proximité** lors de la séance de déballage des cadeaux!

### **Le soir des festivités :**

- Si possible, déballez en fonction de pouvoir **réutiliser le papier d'emballage.**
- **Utilisez de la vaisselle lavable.** Il ne devrait pas y avoir plus que quelques assiettes et ustensiles cette année !
- **Faites une bonne gestion de vos repas** en vous assurant que les restants seront consommés.
- Rappelez-vous, **les résidus de table vont dans le bac brun**, même dans le temps des fêtes. N'oubliez pas, les sacs de plastique compostable sont acceptés!

D'ici le prochain Mot **vert**, je vous souhaite un joyeux Temps des Fêtes écoresponsable.

 **Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)  
Tél. : 418 775-8445, poste 1138

# COMMUNIQUÉ



## **ÊTRE BÉNÉVOLE POUR LA CROIX-ROUGE DE LA MITIS**

La Croix-Rouge compte plus de 60 millions de bénévoles dans le monde. Ici, au Québec, ce sont 5 000 bénévoles qui réalisent avec dévouement et fierté la mission de la Croix-Rouge, jour après jour, partout à travers la province. Il s'agit souvent de travailleurs qui, tout comme vous, ont envie de consacrer une partie de leur temps libre à venir en aide aux autres.

Dans l'urgence, les intervenants bénévoles dûment formés de la Croix-Rouge viennent en aide aux sinistrés. À la suite d'un incendie, d'une inondation ou de tout autre événement qui force une évacuation, ils offrent un réconfort indispensable et comblent les besoins essentiels d'hébergement, d'alimentation et d'habillement des personnes sinistrées. Le bénévolat en intervention d'urgence à la Croix-Rouge permet à des gens comme vous d'être là pour d'autres membres de notre communauté au moment où ils en ont le plus besoin.

Si vous vous sentez interpellé en voyant des gens de votre communauté devenir vulnérables du jour au lendemain après un sinistre, dites-vous que la Croix-Rouge fait ici ce qu'elle fait partout ailleurs dans le monde. L'aide humanitaire, ça commence ici !

### **IL Y A UNE PLACE POUR VOUS DANS L'ÉQUIPE D'INTERVENTION BÉNÉVOLE DE LA RÉGION DE LA MITIS!**

Si vous aimez l'action, rejoignez notre dynamique équipe de services aux sinistrés et portez, vous aussi, le dossard rouge, symbole humanitaire par excellence. Soyez ainsi au cœur de l'action, dans votre communauté. Une formation en intervention d'urgence auprès des sinistrés, reconnue par le gouvernement du Québec, est offerte à tous les intervenants volontaires.

**Communiquez avec nous pour plus de renseignements, en visitant notre site [partenairescroixrouge.ca](http://partenairescroixrouge.ca) ou en composant le (418) 648-9066 #648 5357.**



**Pour les intéressés, une séance d'information virtuelle aura lieu le 10 décembre prochain à 18 :00. Sur la plateforme Facebook : <https://www.facebook.com/events/369719134121322>**

## Y a-t-il du radon dans votre maison?

### Le radon, qu'est-ce que c'est?

Le radon est un gaz inodore et incolore qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qui se répand à la surface du globe. Nous y sommes donc quotidiennement exposés. Durant l'hiver, ce gaz s'emprisonne dans les maisons lorsque les portes et les fenêtres restent closes.

### Mesurer la concentration de radon pour réduire sa propre exposition

Saviez-vous qu'une personne sur huit décède des suites d'un cancer du poumon causé par le radon?

Qu'une maison soit neuve ou vieille, le radon peut s'y infiltrer par différents endroits tels que les fissures dans les fondations, les planchers en terre battue, les joints de construction, les ouvertures autour des conduits d'évacuation ou encore les vides sanitaires, les siphons de sol et les puisards. Tout le monde est potentiellement exposé au radon, personne n'est à l'abri. Une exposition quotidienne au radon augmente considérablement le risque de développer un cancer du poumon. Ce risque est plus important selon le niveau de concentration ainsi que le nombre d'années d'exposition, d'où le besoin d'intervenir rapidement. L'unique façon de savoir si vous avez un problème de radon dans votre maison est d'en mesurer la concentration dans l'air à l'aide d'un détecteur certifié, appelé dosimètre. C'est une mesure que l'on peut réaliser soi-même sans danger. Les coûts des travaux d'atténuation varient en fonction des travaux à exécuter et ils se situent entre 500 \$ et 3000 \$.

**Le mois de novembre était le mois de la sensibilisation du radon, et la municipalité de Grand-Métis a décidé de défrayer 50% du coût des trousse de dépistage du radon soit 15\$ au lieu de 30\$. Vous pouvez vous les procurer au bureau municipal en composant le 418-775-6485.**

Santé Canada recommande aux propriétaires de mesurer la concentration de radon dans leur maison à l'aide d'un dosimètre. Il doit être installé dans une pièce du niveau le plus bas de la maison où les résidents passent plusieurs heures par jour. S'il existe une chambre, un bureau ou une salle de jeu au sous-sol, c'est à cet endroit qu'il faut mesurer.

« Ce n'est pas parce que votre voisin n'a pas de radon dans sa maison que vous n'en avez pas non plus », souligne M. Brisson. Idéalement, il faut prendre les mesures pendant une période de trois mois à un an, principalement pendant les mois d'hiver, lorsque les pièces sont moins ventilées.

### S'informer avant de se lancer

Pour prévenir les problèmes, l'Association pulmonaire du Québec a décidé de se procurer des dosimètres reconnus qu'elle vend aux particuliers. Les propriétaires n'ont qu'à en installer un dans leur maison pendant la période prescrite puis à l'envoyer à Accustar, un laboratoire américain reconnu, à des fins d'analyse.

L'association espère ainsi obtenir un portrait plus précis du radon dans la province. « Nous demandons aux gens d'autoriser le laboratoire à nous divulguer les résultats confidentiellement, de façon à pouvoir dresser une carte du radon au Québec », explique M. Brisson.



# ÇA FINIT BIEN L'ANNÉE DANS LA MITIS !



UNE ACTIVITÉ PAR JOUR  
TOUT LE MOIS DE  
DÉCEMBRE !!...

...CONTES, MUSIQUE,  
RECETTES, BRICOS, ETC.

SUIVEZ L'ÉVÉNEMENT  
FACEBOOK

GRATUIT



POUR TOUTE LA FAMILLE



## ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

### RETOUR SUR HALLOWEEN À PADOOOO! CHEZ VOUS!

L'Événement Halloween à Padoooo! chez vous! n'aurait pas pu avoir lieu sans la présence de nombreuses personnes.

Un gros merci au comité organisateur composé de Nancy Dionne, Mélanie Saint-Laurent, Michel Lecours, Jacques Blanchette et Gilles Laflamme pour votre persévérance, votre innovation et votre présence en cette période plus difficile.

Merci aussi aux partenaires qui se sont joints à nous:

- Comité Défi-Relance de Padoue;
- Municipalité de Padoue;
- Alens Larue;
- Construction Gino Paradis;
- Dany Ouellet;
- Transport DLN;
- Rémi Desrosiers;
- Dominic Paradis;
- Maxime Richard-Dubé;
- Mélanie, Mégan, Joël, Isabelle, Alicia Roy, Phil Roy.



Merci aux citoyens qui ont décoré leur maison et à tous les participants.

Grâce aux partages, certaines vidéos ont atteint un nombre incroyable de personnes touchées.

Un énorme merci à tous et à l'an prochain, en espérant qu'il ait lieu; chez nous!

### **Un plan d'action 15-35 ans en route dans nos municipalités**

Les 26 octobre et 16 novembre derniers ont eu lieu deux rencontres d'un tout nouveau comité intermunicipal : le comité de la stratégie jeunesse. Sur ce comité se retrouvent des résidents de 15 à 35 ans des municipalités de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et de Grand-Métis, ainsi que 3 conseillers, de la coordonnatrice en loisir intermunicipal et de Renaud Bisson-Dion : agent de mobilisation jeunesse de la MRC de la Mitis. Le mandat de ce comité était de mettre en place un plan d'action à leur image. Ce dernier sera déposé aux trois conseils municipaux. Merci à tous pour votre implication! Tant de belles choses en sont ressorties.

## BRAVO ET MERCI À L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PADOUE.

Dans le cadre d'une demande financière au programme Nouveaux Horizons, l'Association Sportive de a remis des tablettes électroniques à tous les foyers de Padoue ou habite une personne de 50 ans et plus. Un beau projet ayant comme objectif de pallier aux de socialisation et de divertissement des aînés de la municipalité.



## CARNAVAL DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS

Les membres du comité organisateur du Carnaval de Saint-Octave-de-Métis vous invitent à les suivre sur Facebook via la page *Carnaval de Saint-Octave-de-Métis* afin de connaître les activités qui seront offertes pour le 46<sup>e</sup> carnaval.

Le comité regarde présentement les différentes possibilités en lien avec les différents paliers d'alerte. Il est certain que pour 2021, la programmation ne sera pas aussi complète et d'envergure que les années précédentes, mais avec l'aide de la santé publique, le comité souhaite offrir quelques activités clin d'œil afin de ne pas briser 46 ans de traditions.

Quelques possibilités sont présentement sur la table; restriction du nombre de participants et inscription préalable, favoriser les activités extérieures, offrir des activités en ligne, etc.

Suivez-les pour avoir toute l'information. La fin janvier arrive à grands pas.

## LE RETOUR DES ACTIVITÉS – ADAPTÉES À LA SITUATION

Suite à l'arrêt des activités et à une période d'adaptation, nous sommes maintenant rendus à voir les solutions afin de rester divertis, du moins, tant que nous ne serons pas en zone rouge.

Depuis quelques semaines, quelques activités sont de retour dans nos municipalités :

- ❖ Les cours de français à l'école de Padoue comptent maintenant deux groupes et se déroulent les mardis et jeudis avant-midi à l'école de Padoue.
- ❖ Le Cercle des fermières de Saint-Octave-de-Métis a repris leurs rencontres mensuelles et leurs ateliers du mercredi après-midi.
- ❖ Les cours de français de Saint-Octave-de-Métis ont transporté leurs activités au Centre Récréatif afin d'avoir lieu, comme à l'habitude, les jeudis avant-midis.
- ❖ Les animations de Méli-Mélo sont de retour les mardis et jeudis à 15 h 30 au gymnase de l'école primaire de Padoue.



### Nouveauté :



Cette année, les jeunes de l'école primaire des *Cheminots-des-Quatre-Vents* se déplacent à l'école de Padoue deux fois par semaine pour leur cours d'éducation physique. La coordonnatrice en loisir profite donc de l'occasion afin de développer le coin lecture jeunesse de la bibliothèque de Padoue. En collaboration avec le *Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent*, quelques activités avec l'école y sont organisées. Une carte de prêts a d'ailleurs été créée pour chaque jeune afin qu'ils aient la possibilité d'emprunter des livres. Les élèves ont donc l'opportunité d'emprunter et de rapporter des livres lors de leurs cours d'éducation physique ainsi que lors des activités de Méli-Mélo, pour ceux et celles qui y sont inscrits.

### **vœux de Noël**



En cette saison des fêtes, la magie de Noël nous envahit et nous rappelle l'importance de la présence des membres de la famille et de nos amis. Je désire vous souhaiter à vous ainsi qu'aux vôtres de vivre un Noël rempli de mille douceurs, riche de joie et de gaieté ainsi qu'une nouvelle année débordante de santé et de sérénité.

Que cette nouvelle année soit porteuse de nombreuses opportunités pour tous, d'harmonie dans nos vies et qu'elle soit synonyme de grandes réalisations.

Puisse le temps des fêtes vous apporter la joie d'apprécier les choses simples de la vie et savourer la magie du temps des fêtes.

Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice en loisir intermunicipal